

Un documentaire fait le « tour de France des arbres remarquables »

Le jeudi 4 avril, le film « Les Arbres remarquables de France, un patrimoine à protéger » sera présenté en avant-première, dans les locaux de l'Assemblée nationale.

LE MONDE | 01.04.2019 à 16h19 • Mis à jour le 04.04.2019 à 12h34 | Par Lucien Jedwab ([journaliste/lucien-jedwab/](#))

Ils sont trois à être à l'origine du documentaire « Les Arbres remarquables de France, un patrimoine à protéger », qui présente ces arbres remarquables qui nous impressionnent, nous étonnent, et parfois même nous émeuvent. Son coscénariste, Georges Feterman, qui préside l'association [ARBRES](https://www.arbres.org/) (un acronyme – celui d'Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde), naturaliste émérite et auteur prolifique d'ouvrages sur les arbres et le patrimoine naturel français. Et Jean-Pierre Duval, coscénariste et réalisateur du film avec Caroline Breton, tous deux fondateurs de la maison d'édition et de production héraultaise Museo. Grâce à l'emploi d'un drone, les sujets exceptionnels, parmi les cinquante qui ont été retenus, nous sont montrés sous différents angles qui permettent d'en apprécier la beauté majestueuse. La sélection retenue se répartit dans différents départements de la métropole, mais aussi à la Martinique et aux îles Marquises. Les fromagers, albizia, figuier ou banyan montrés y sont les homologues tout aussi remarquables d'arbres de contrées plus tempérées comme les platanes, tilleuls, châtaigniers ou chênes de différentes variétés. Ou des deux oliviers millénaires de Roquebrune-Cap-Martin, dans les Alpes-Maritimes, et de Filitosa, en Corse-du-Sud.



L'olivier millénaire de Roquebrune-Cap-Martin, dans les Alpes-Maritimes. G. FETERMAN

Si ces derniers sont remarquables par leur âge, que trahissent la taille et la forme qu'ont pris leurs troncs, d'autres paramètres peuvent être pris en compte dans l'attribution du label « Arbre remarquable » par l'association présidée par Georges Feterman. La hauteur et la circonférence sont des critères importants, mais ceux-ci varient bien évidemment avec les essences. L'histoire de l'arbre, l'Histoire tout court (y compris quand s'y attache une légende) et les croyances entrent en ligne. Mais aussi des critères biologiques – comme la couleur du feuillage – ou l'isolement hors du milieu naturel de l'espèce. L'esthétique – la morphologie du tronc ou des branches – ou l'insertion surprenante dans un ensemble minéral ou architectural peuvent compter.

Le président d'ARBRES intervient dans le film pour expliquer l'utilité pédagogique du label : faire prendre conscience aux propriétaires privés ou aux élus, gestionnaires de l'espace public, de la

valeur patrimoniale de ces arbres, et ainsi contribuer à les « sanctuariser ». Et, au-delà, de valoriser le rôle irremplaçable que jouent les arbres, qu'ils soient ou non « remarquables », en absorbant le CO₂, en rejetant de l'oxygène, en contribuant à faire baisser la température grâce à leur ombre et à l'évapotranspiration, en retenant l'eau dans le sol avec leurs racines ou en nourrissant les insectes et les oiseaux avec leurs fleurs et leurs fruits.

Lire aussi : « **Nous voulons que les arbres remarquables soient reconnus comme un patrimoine** » (planete/article/2017/10/06/nous-voulons-que-les-arbres-remarquables-soient-reconnus-comme-un-patrimoine_5197180_3244.html)

Le film s'ouvre sur le témoignage d'un scientifique de renom, le botaniste et explorateur de la forêt tropicale Francis Hallé. Celui-ci énonce à propos des vieux arbres son... sentiment : « *Je les trouve admirables. Ce sont des monuments historiques parfois beaucoup plus anciens que nos monuments historiques. Donc cela mérite le respect.* » A sa suite, Alain Baraton, jardinier en chef du domaine de Versailles et célèbre chroniqueur jardin, exprime le souhait qu'un arbre aussi exceptionnel que le sophora du Japon du Petit Trianon, planté en 1774, puisse bénéficier d'une protection légale, au même titre que les bâtiments ou le parc qui l'abrite. Proposition que Delphine Batho, ancienne ministre de l'écologie, ou Yann Wehring, nommé depuis ambassadeur délégué à l'environnement, reprennent à leur compte devant la caméra. Béatrice Rizzo, ingénieure agricole, spécialiste des arbres pour la Ville de Paris, et le journaliste de France Inter Denis Cheissoux apportent leur éclairage, ainsi qu'un agent de l'Office national des forêts, des gestionnaires de domaines, propriétaires agricoles ou représentants d'associations de défense d'arbres menacés par des opérations d'urbanisme... mal pensées.

Les arbres remarquables fédèrent autour d'eux l'énergie de leurs amoureux et de leurs défenseurs, que l'on voit et entend dans le film faire l'éloge de leurs nombreuses vertus. Ainsi, apprend-on que le peintre Pierre-Auguste Renoir racheta, ému autant qu'indigné, la propriété agricole cagnaise sur laquelle des oliviers centenaires, voire millénaires, devaient être transformés... en ronds de serviette. Ces arbres, toujours debout, mis à l'abri grâce à la fortune d'une célébrité bienveillante, pourraient être emblématiques, suggèrent les auteurs du film, de ce que la puissance publique pourrait faire elle-même en protégeant, enfin, certains arbres comme des « monuments naturels ».

Les Arbres remarquables de France, un patrimoine à protéger, de Georges Feterman, Jean-Pierre Duval et Caroline Breton (90 min), Museo Films. Présentation en avant-première dans les locaux de l'Assemblée nationale le 4 avril (voir [ici](https://vimeo.com/317942131) (<https://vimeo.com/317942131>) la bande-annonce), avant la tenue d'un colloque consacré à la préservation des arbres remarquables, à l'Assemblée nationale, le 5 avril (inscriptions closes). L'agenda des projections publiques (plus de 150 déjà programmées dans toute la France) est sur le site de [Museo Films](https://www.museo-films.com/agenda-projection) (<https://www.museo-films.com/agenda-projection>) .
